



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 18 Décembre 2025

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Date d'affichage : 12 décembre 2025

L'an 2025 le jeudi 18 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme BOUNOUA Rachida - Mme CALDI Christine - M. CARDON Olivier - M. COLLET Olivier - M. COTE Alexandre - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - Mme MARTEAU Martine - M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) : Mme CAZAUX Christine - Mme DEBUYSER Chantal - M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud.

Secrétaire de séance :
A été nommée secrétaire : M Olivier COLLET

Nombre de membres du Conseil municipal : 25

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 18

Délibération n° 2025 – 47

Objet : Modification des représentants de la commune au sein de TE Flandre (ex SIECF)

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n°2020-15 du 28 mai 2020 et 2021-

Considérant qu'il convient suite à une démission de désigner le ou les nouveaux représentants du conseil municipal au sein des organismes extérieurs où l'élu démissionnaire représentait la commune ;

Considérant que M. Florent TASSEZ représentait la commune avec M. Olivier CARDON au sein du Territoire Energie Flandre (ex-SIECF) pour la compétence « télécommunications » au sein duquel la commune est représentée par deux titulaires ;

Considérant que le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations ;

Ceci exposé, sur proposition du maire le conseil municipal désigne les délégués suivants au sein de Territoire Energie Flandre :

- titulaires : M. Maxime BARBAUX et M. Olivier CARDON ;
- suppléant : M. Bruno DUPONT ;

A l'unanimité

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les, jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

